

PUBLICITÉ

**Société**

## Une mission du Sénat dénonce un « antisémitisme d'atmosphère » dans les facs

Pour combattre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, une mission d'information du Sénat a proposé des recommandations qu'elle souhaite voir prises en compte dès la rentrée prochaine.


Par Juliette Vignaud

Publié le 26/06/2024 à 16h03

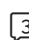


Des actes antisémites ont eu lieu lors de l'occupation d'un amphithéâtre de Sciences Po Paris en mars 2024 et ont conduit à la création d'une mission d'information du Sénat. © Mael Garnier / SIPA

Temps de lecture : 3 min

 Ajouter à mes favoris

 Google News

 Commenter

 Partager

Un antisémitisme « d'atmosphère ». Une commission sénatoriale a présenté ce mercredi 26 juin son rapport sur la montée de l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, lancé après des accusations lors d'une conférence propalestinienne à Sciences Po. Après deux mois de travaux et une soixantaine d'auditions, les rapporteurs Pierre-Antoine Levi et Bernard Fialaire ont constaté une augmentation des actes et propos antisémites depuis les attaques terroristes du Hamas en Israël le 7 octobre.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



Nature's Variety

Selected

NO

EN SAVOIR PLUS

LE POINT DU SOIR

*Tous les soirs à partir de 18h*

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

**S'inscrire**

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

En conférence de presse ce mercredi 26 juin, les rapporteurs se sont dits « alarmés de la résurgence, au sein de nombreux établissements, d'un **climat d'antisémitisme** dont les modes d'expression ont évolué sous l'effet de la polarisation idéologique associée aux mobilisations étudiantes en faveur de la Palestine ».

Forts de ce constat, les sénateurs ont formulé une dizaine de préconisations qu'ils souhaitent voir appliquer dès la rentrée. Les élus vont également déposer une proposition de loi, à l'automne, visant à lutter contre le climat d'antisémitisme qui règne dans les facs.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

## Des actes difficiles à repérer

Selon le rapport, 67 procédures disciplinaires ont été déclenchées par des responsables de faculté pour des actes antisémites depuis le 7 octobre, soit le double du chiffre sur l'année universitaire 2022-2023. Le compte rendu évoque une forme diffuse d'un « antisémitisme d'atmosphère », telles que des bousculades répétées dans les couloirs, des changements de place dans les amphithéâtres, ou encore des blagues reposant sur des clichés antisémites ou des tags anonymes.

« Cet antisémitisme d'atmosphère, difficile à repérer, se traduit dans les établissements par du harcèlement, des bousculades, changements de places dans les amphis, un isolement d'étudiants au moment de confectionner des groupes », a détaillé Pierre-Antoine Levi, selon des propos rapportés par l'Agence France-Presse.

---

**À lire aussi :** **P** Sciences Po, chronique d'une dérive annoncée

---

Dans le même temps, d'après Public Sénat, les présidents d'universités ont fait part de leurs difficultés pour distinguer entre « la critique politique légitime du gouvernement israélien, protégée par la liberté d'expression, et des déclarations antisémites constitutives de délits sanctionnés par le droit pénal ». Il existe également une zone grise lorsque les propos sont parfois écrits sur des messageries privées, hors du radar des universités.

Les rapporteurs déclarent ainsi que le dispositif de signalement est inefficace en raison « d'une absence de base législative consolidée et un déploiement laissé au libre choix des établissements ». C'est pourquoi ils vont déposer une proposition de loi, à l'automne, afin d'encourager la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et endiguer ce fléau.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ



**S'abonner**

## Onze recommandations

Les sénateurs ont ainsi émis onze recommandations, adoptées à l'unanimité, dont celle de « généraliser les conventions de partenariat entre les établissements d'enseignement supérieur et les parquets locaux ». « Le but d'accentuer ces partenariats est d'être plus réactif », a souligné Bernard Fialaire.

---

**À lire aussi :** Pourquoi une telle hausse de signalements antisémites sur X ?

---

Ils préconisent également d'« ajouter des types de sanctions pour signaler des cas de racisme et d'antisémitisme en allant jusqu'à l'exclusion temporaire ». « Chaque fois qu'un président d'université ou de grandes écoles a connaissance d'un fait, il faut le signaler », ont-ils insisté. En outre, ils proposent aussi d'intégrer la lutte contre l'antisémitisme dans les cursus de formation par un renforcement du bonus étudiant.

Selon *Le Parisien*, qui cite le rapporteur Bernard Fialaire, une partie de ces préconisations pourrait être mise en application dès la rentrée universitaire, « selon qui sera le ou la ministre de l'Enseignement supérieur après les législatives anticipées ».

### À ne pas manquer

Quand l'antisémitisme gangrène les mouvements féministes

Sionisme, génocide, apartheid : le grand dévoiement des mots

## Contenus sponsorisés

A partir du 27 juin : nouveauté aménagement Lapeyre

Contenu sponsorisé Lapeyre

J'en Profite